



Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

Commission Fiction du mercredi 9 octobre 2024 Compte-rendu

Ordre du Jour

- Social : Renégociation de la convention collective de la production audiovisuelle - discussion sur la durée du temps de travail et des déplacements
- Point sur la mise en œuvre de l'accord sur la rémunération des scénaristes de mars 2023
- Tour de table des sujets de préoccupations
- Avancée des travaux sur la protection des œuvres et l'IA
- 11h30, accueil d'Idzard Van der Puyl pour évoquer les aides PROCIREP au développement des fictions

Social – Renégociation de la convention collective - durée du travail / déplacements

Dans le cadre de la renégociation de la convention collective, il sera nécessaire d'harmoniser les conditions des artistes, des techniciens et des permanents car certains aspects ne sont plus rattachés avec la jurisprudence européenne.

Déplacements

Le mode de calcul actuel qui détermine la distance à partir de Paris (ou du domicile) et ne tient pas compte du trajet retour, pose problème.

Il y a également le cas des tournages en région parisienne :

- Longs trajets pour un faible kilométrage
- Demande de retour au domicile chaque soir alors que la production a entrepris de loger l'équipe sur place

Afin de tenir compte des pratiques et d'avoir des arguments au cours des négociations, Louise Lebecq appelle les adhérent.e.s et leur personnel de production à lui remonter leurs expériences : llebecq@lespi.org

Transports et écoproduction

Les agents sont souvent à l'origine de contrats-talents qui exigent des transports individuels exclusifs, or il s'avère dans les discussions avec les comédiens qu'ils n'auraient eu aucun problème à partager les voyages.

- > Le nouvel accord avec France Télévisions prévoit une clause sur un engagement à terme à fournir un bilan d'écoproduction. Ce serait un point sur lequel s'appuyer.
- > Pour information : charte d'engagement des actrices, acteurs et agents artistiques pour la transition écologique :
<https://www.cut-collectif.fr/wp-content/uploads/2023/05/Charte-CUT-230523.pdf>

Point sur la mise en œuvre de l'accord de rémunération des scénaristes de mars 2023

Un point d'étape doit être réalisé dans quelques semaines avec les signataires de l'accord téléchargeable à ce lien : <https://lespi.org/espace-adherents/documentation/rerelations-auteurs/>.

Le syndicat souhaite recueillir les retours de ses adhérents sur l'application de cet accord. Il en ressort :

- C'est un accord qui apaise les relations producteurs-auteurs.
- C'est un repère qui permet de rassurer les auteurs « junior », mais c'est un problème s'il faut faire appel à un 2^{ème} ou 3^{ème} auteur.
- Cependant, les auteurs et agents partent du principe qu'il s'agit désormais d'un minima. Au lieu de partir de « 0 », il faut partir de 6.000 €
- L'accord ne prévoit pas de lettre d'intention ; les producteurs craignent de devoir augmenter l'enveloppe pour l'obtenir.
- Les agents souhaitent des contrats d'option ou exigent des MG
- Droit de suite : crainte des producteurs que les créateurs travaillent sur une saison et repartent pour la suivante ou demandent un droit sur la saison suivante même s'ils n'y travaillent pas

A signaler également : certains agents exigent que le nom du créateur figure au générique dans les mêmes caractères que les acteurs et le réalisateur.

Avancée des travaux sur l'Intelligence artificielle

Le sujet est très délicat : les services d'IA cherchent à récupérer des œuvres par tous les moyens à leur disposition et les producteurs n'ont pas beaucoup de moyens pour s'y opposer. Pourtant le règlement européen demande à respecter le droit d'auteur.

Une réflexion commune à tous les syndicats de producteurs est en cours afin de mettre en place une clause que chaque producteur pourrait afficher sur son site internet (et ses réseaux sociaux ?). Pour l'heure, c'est le moyen le plus simple pour manifester son opposition à l'utilisation des œuvres par les services IA, car il faut que le dispositif soit reconnaissable par les machines.

La discussion devrait s'étendre aux diffuseurs pour que les plateformes IA n'aillent pas récupérer les œuvres sur leurs services.

Accueil d'Idzard Van der Puyl – Aides Procirep au développement Fiction

La commission fiction accueille Idzard Van der Puyl, Délégué général de la Procirep, ainsi que Catherine Fadier de la commission Cinéma et Elvira Kaurin de la commission TV.

La Procirep envisage de modifier le soutien à la Fiction. Celui-ci se rapprocherait du système appliqué au Cinéma.

Pour l'heure, il ne s'agit que de pistes, mais qui sont sérieusement envisagées avec le calendrier suivant :

- Octobre 2024 : présentation du projet
- Jusqu'en décembre 2024 : échanges avec les syndicats sur les questions et réactions
- Décembre 2024 : définition des critères et contenu des dossiers
- Janvier 2025 : mise en œuvre

Actuellement, le taux de sélectivité sur les deux dernières années est de 63 % ; les producteurs ont deux chances sur trois d'obtenir en moyenne 8.000 € à 9.000 € pour une série et 7.500 € pour un unitaire.

Le nouveau fonctionnement sera moins sélectif, mais apportera davantage d'assurance à une société, sur l'ensemble de son programme. Elle permettra à un producteur d'obtenir 6.000 € garantis sur trois projets à l'année. Ce système apparaît plus vertueux, même pour les jeunes sociétés.

Pour une première demande, les conditions resteront inchangées : il suffira de présenter un seul projet sous convention de développement avec un diffuseur.

Rappel des évènements Procirep :

Le prix du producteur sera décerné le 16 décembre 2024.

Les adhérents ont jusqu'au 21 octobre pour candidater.

Tour de table des préoccupations

Les adhérents se plaignent du manque de transparence et d'une rémunération très très basse de la part des plateformes numériques TikTok, Facebook, Instagram...

- > Effectivement, pour l'instant, ces plateformes ne sont pas assujetties à des obligations vis-à-vis des producteurs. C'est un combat à mener au niveau européen.

Prochaine Commission Fiction : le 11 décembre 2024